



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUIN 2022

Etaient présent(e)s :

M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. MOUILLE Julien, procuration à M. DUYCK Joël
Mme PETITPRET Sabine, procuration à M. LORIDAN Bernard

Secrétaire de séance : Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

Le détail des délibérations est à retrouver sur le site internet de la commune.

2022D085 : PROGRAMME DE LA 25^{ème} FÊTE DE LA LYS 2022. FIXATION DES PRIMES DE PARTICIPATION.

Le conseil municipal a voté les crédits devant permettre le paiement des primes de participation aux prestataires soit une dépense de 10 000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D086 : PROGRAMME DE LA FÊTE NATIONALE ET COMMUNALE DU 14 JUILLET 2022. VOTE DES PRIMES DE PARTICIPATION.

Le conseil municipal a voté les crédits devant permettre le paiement des primes de participation aux prestataires et subventions soit une dépense totale de 39 547,50 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D087 : BUDGET DE L'ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN 2022. DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Après débats, les élus ont validé la décision modificative pour l'Espace Culturel Robert Hossein.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D088 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 615,40 € au profit de l'OGEC Notre Dame, pour l'acquisition de 21 capteurs CO2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D089 : COTISATION DU CENTRE DE SECOURS À LA FÉDÉRATION NATIONALE ET À L'UNION DÉPARTEMENTALE DES CORPS DE SAPEURS POMPIERS POUR 2022. PRISE EN CHARGE COMMUNALE.

L'assemblée décide de voter une subvention d'un montant de 2 603,40 € au profit de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers couvrant lesdites cotisations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D090 : TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE D'HAZEBROUCK. ACQUISITION COMMUNALE DE TROTTOIRS.

L'assemblée autorise l'acquisition des parcelles cadastrées ZC n° 285, 281 et 283 au prix de 15 €/m² pour une superficie totale de 51 m² auprès de propriétaires repris dans la délibération, frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D091 : ACQUISITION COMMUNALE D'UN TERRAIN RUE RÉGNIER LECLERCQ. DÉLIBÉRATION DU 13 FÉVRIER 2020. PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ACTE DE RÉGULARISATION DE LA SUCCESSION.

Afin de permettre la mise en œuvre de la délibération du 13 février 2020, le conseil municipal décide d'autoriser la commune à prendre en charge les frais d'acte de régularisation de la succession de Madame LEPORCQ, à savoir 1 100 € qui sera imputé au budget communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

DOMAINE DE LA PRAIRIE. ACQUISITIONS DE PARTIES DE PARCELLES DE TERRAINS À DESTINATION COMMERCIALE.

2022D092 : MADAME LIEFOOGHE – MALVACHE

2022D093 : CONSORTS DEMAREY

L'assemblée autorise l'acquisition des parcelles cadastrées section ZE n° 1384 et 1396 au prix de 13,50 €/m² pour une superficie totale de 6 215 m² auprès de propriétaires ci-dessus, frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D094 : CONCESSION QUARTIER LA BATELLERIE. COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ AU CONCÉDANT 2021. PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

L'assemblée délibérante approuve le Compte-Rendu Annuel au Concédant 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D095 : FOURNITURE DE BUREAU. GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL. SIGNATURE D'UNE CONVENTION.

Le conseil municipal autorise le renouvellement de la constitution de ce groupement de commandes auquel participeront la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Merville, pour les fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D096 : FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE. DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE PAIEMENT.

Le conseil municipal décide d'autoriser :

- le paiement de la facture au profit de l'USMD Audition mutualiste, situé 20 rue de l'église à Hazebrouck (1 200 €) ;
- la demande de subvention au F.I.P.H.F.P pour l'acquisition d'appareillage auditif d'un employé communal ;
- l'encaissement par la commune de ladite subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D097 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS. FRÉQUENTATION DE LA PISCINE PAR LES ÉCOLIERS. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL L'ONDINE.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à imputer les dépenses au budget communal et signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Flandre Lys et le centre aquatique l'Ondine dont il s'agit, ainsi que tout document s'y rapportant

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS (2 abstentions : liste « Nouvelle Union Populaire pour Merville »).

2022D098 : ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

L'assemblée entérine le projet de modification du règlement intérieur, qui est annexé à la délibération et ce à compter de la rentrée prochaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D099 : COURSE DE BAIGNOIRES. INSTAURATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Le conseil municipal décide d'approuver le règlement intérieur et autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants à la course de baignoires qui aura lieu le 3 juillet prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D100 : PERSONNEL COMMUNAL – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS POUR L'ANNÉE 2022.

Le conseil municipal met à jour le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} juillet 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022D101 : PERSONNEL COMMUNAL. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS.

Le conseil municipal autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités dont le détail est repris dans la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D102 : RIFSEEP. INTÉGRATION DU CADRE D'EMPLOIS DES ÉDUCATEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR LA MAIRIE.

Les membres du conseil municipal fixent pour la collectivité les montants plafonds annuels autorisés par les textes dans un document unique mis à jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D103 : PERSONNEL COMMUNAL. OUVERTURE DE 2 PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC).

Les membres du conseil municipal valident l'ouverture de deux nouveaux contrats, pour une durée maximale de 12 mois, qui seront affectés aux services suivants :

- 1 à la médiathèque, à raison de 35 h par semaine ;
- 1 au service informatique, à raison de 20 h par semaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022D104 : PERSONNEL COMMUNAL. OUVERTURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer tous documents correspondants à l'ouverture d'un contrat d'apprentissage pour le service communication.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire au titre des délégations reçues du conseil municipal relatif à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont une liste a été jointe à la convocation.

INFORMATIONS DU MAIRE.

Les élus sont informés :

- 1/ Délibérations CCFL
- 2/ Augmentation du prix des repas de la cantine
- 3/ Bilan des interventions de la protection civile dans le cadre des inondations de novembre / décembre 2021
- 4/ Arrêtés permanents
- 5/ Point sur les demandes de Subventions

Le détail sera repris au procès-verbal.

REMERCIEMENTS.

Sont portées à la connaissance des élus, les missives de remerciements

Le détail sera repris au procès-verbal.

QUESTIONS DIVERSES ÉVENTUELLES

Plusieurs sujets sont évoqués :

- Élections législatives
- La saison culturelle

Les échanges seront repris au procès-verbal.

Vu par nous, Maire de la Commune de Merville pour être affiché 24 juin 2022 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Merville, le 24 juin 2022

Le Maire,
Joël DUYCK



Page 4 sur 4